Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260427-DEL_33_27042026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Séance du 27 avril 2026

Date de la Convocation : 20/04/2026

L'an deux-mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Daniel COATRIEUX, 3ème adjoint.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

- Christian RANNO, Maire ;
- Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint ;
- Laure ROUXEL, 2ème adjointe ;
- Daniel COATRIEUX, 3ème adjoint ;
- Claire LE GUEN, 4ème adjointe ;
- Valérie LE HÉGARAT ;
- Jean-Pierre CARREZ ;
- Fabrice VINCENT ;
- Lénaïk LE BIHANNIC ;
- Anthony COSSON ;
- Rozenn STEUNOU ;
- Anne-Éléonore HÉLARY ;
- Gwendal BLANCHARD ;
- Camille LE RONCÉ.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Absents excusés : *Sylvain BOSCHER ;*

Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 33 – 27/04/2026 : Examen devis étanchéité toiture toilettes publiques.

Exposé des motifs

Durant les premiers travaux réalisés sur les toilettes publiques (intervention de l'entreprise de menuiserie et de maçonnerie), une infiltration importante est apparue sur la toiture du bâtiment.
Cette toiture est en béton dans lequel sont inséré des carreaux de pâtes de verre. Les écarts de température ainsi que les fortes pluies ont précipité la formation d'importantes fissures.
La commune a sollicité l'avis du couvreur intervenant sur le lavoir qui préconise la reprise de l'étanchéité en feuilles de goudrons.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260427-DEL_33_27042026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Éric Le Méhauté d'un montant de 5306.00 € HT ;
- Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision.

Nombre de votants : 14 Contre : 0
Pour : 14 Abstention : 0

Le secrétaire de séance, Le Maire,



Camille Le Roncé Christian Ranno

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr